



Commune de Gisy-les-Nobles

2025-01

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Absent (s) : 4

Pouvoir (s) : 3

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

Date de convocation

1^{er} avril 2025

Date d'affichage

2 avril 2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-CFU_2024_COM-BF

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GISY LES NOBLES**

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget communal de Gisy Les Nobles

- Après avoir entendu le rapport de Monsieur BABOUHOT, Maire,
- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget communal de la commune de Gisy Les Nobles,
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant que Monsieur FINELLI, 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance,
- Considérant que Monsieur BABOUHOT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur FINELLI, 1^{er} adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-CFU_2024_COM-BF

510

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

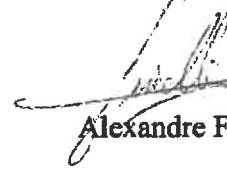
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	468 754,02	399 532,00	868 286,02
	Recettes réalisées	484 823,01	441 341,34	926 164,35
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Aurotisation budgétaire totale	455 158,37	608 238,45	1 063 396,82
	Dépenses réalisées	160 407,20	482 506,88	642 914,08
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	324 415,81	-41 165,54	283 250,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats reportés (+/-)	-13 595,65	208 706,45	195 110,80
Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit (+/-)	310 820,16	167 540,91	478 361,07
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	310 820,16	167 540,91	478 361,07

Le Secrétaire



Alexandre FINELLI

Le Président,



Alexandre FINE





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 089-218901890-20250408-BP_2025_COM-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2025-02

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHE Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Affectation de résultats de clôture 2024 du budget communal

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2024 du budget communal, à savoir :

- Déficit de fonctionnement 2024 :	41 165.54 euros
- Excédent de fonctionnement reporté 2023:	208 706.45 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	167 540.91 euros
- Excédent d'investissement 2024	324 415.81 euros
- Déficit d'investissement 2023	- 13 595.65 euros
Soit un excédent de :	310 820.16 euros

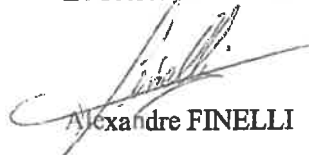
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Affecte** le résultat de clôture 2024 comme suit :

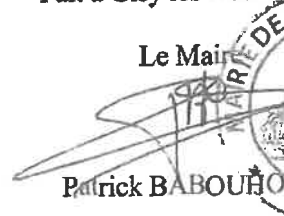
Résultat d'exploitation au 31/12/2023	167 540.91 euros
1068 Affectation complémentaire en réserve	65 000.00 euros
002 Excédent de fonctionnement reporté	102 540.91 euros

Résultat d'investissement reporté (001) Excédent 310 820.16 euros

Le secrétaire de Séance


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT




Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_03-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2025-03

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : TAUX D'IMPOSITIONS 2025

Monsieur le maire propose de maintenir les taux 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de maintenir les taux 2024 pour l'année 2025.

	2024	2025
Taxe Foncière Propriétés Bâties	31.55%	31.55%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	37.64%	37.64%
Taxe habitation	14.24%	14.24%

Le secrétaire


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy Les Nobles,

Le Maire


Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_04-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-04

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHE Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Virement au budget annexe assainissement

Le conseil municipal décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe assainissement pour l'exercice 2025 pour pallier le déficit de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** de réaliser le virement d'un montant de 35 117.74 euros de l'article 6573641 sur le budget assainissement.

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire


Alexandre FINELLI

Le Maire


Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_05-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2025-05

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 11
Contre :
Abstentions : 2

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Subventions communales 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité d'inscrire au budget 2025 les subventions suivantes :

• ASKVT	200.00 €
• Téléthon	50.00 €
• Ligue contre le cancer (octobre rose)	100.00 €
• Petits Écureuils	1050,00 €
• Gisy Loisirs	950.00 €
• Le souvenir Français	50.00 €

- **Précise** que concernant la subvention pour Gisy Loisirs, M FINELLI et MOROUS votent « abstention »,

- **Précise** que les subventions seront versées seulement sur présentation d'une demande et d'un bilan financier.

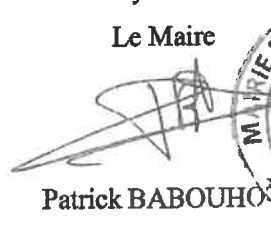
- **Précise** que les sommes sont inscrites au compte 65748 du budget de la commune 2025.

Le secrétaire


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire


Patrick BABOUHOT





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-06

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHE Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Vote du budget primitif 2025 de la commune de Gisy Les Nobles

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Vote** les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section d'Investissement

Dépenses : 604 473.40 euros
Recettes : 604 473.40 euros

Section de Fonctionnement

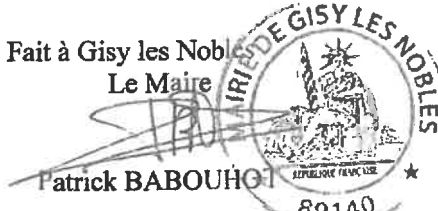
Dépenses : 515 240.91 euros
Recettes : 515 240.91 euros

- **Dit** que, au titre de la fongibilité des crédits, le conseil municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 : charges de personnel) dans la limite de 7.5% pour chacune des 2 sections de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Le secrétaire


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire


Patrick BABOUHOT



Commune de Gisy-les-Nobles

2025-07

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Absent (s) : 4

Pouvoir (s) : 3

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre :

Abstentions :

Date de convocation

1^{er} avril 2025

Date d'affichage

2 avril 2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-CFU_2024_ASS-BF

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GISY LES NOBLES**

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de Gisy Les Nobles

- Après avoir entendu le rapport de Monsieur BABOUHOT, Maire,
- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget communal de la commune de Gisy Les Nobles,
- Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant que Monsieur FINELLI, 1^{er} adjoint a été désigné pour présider la séance,
- Considérant que Monsieur BABOUHOT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur FINELLI, 1^{er} adjoint, et qu'il ne prend pas part au vote,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,

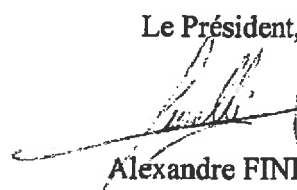
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	84 656,12	125 676,62	210 332,74
	Recettes réalisées	52 656,12	113 902,18	166 558,30
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Aurotisation budgétaire totale	139 229,59	125 296,26	264 525,85
	Dépenses réalisées	46 856,34	122 636,04	169 492,38
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	5 799,78	-8 733,86	-2 934,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats reportés (+/-)	54 573,47	-380,36	54 193,11
Solde (investissement) ou résultat de cloture (fonctionnement)	Excédent / déficit (+/-)	60 373,25	-9 114,22	51 259,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	60 373,25	-9 114,22	51 259,03

Le Secrétaire


 Alexandre FINELLI

Le Président,


 Alexandre FINEL





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-08

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHE Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Affectation de résultat de clôture 2025 du budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2024 du budget assainissement, à savoir :

- Déficit de fonctionnement 2024	- 8 733.86 euros
- Déficit de fonctionnement reporté 2023	- 380.36 euros
Soit un déficit de fonctionnement cumulé :	- 9 114.22 euros
- Excédent d'investissement 2024	5 799.78 euros
- Excédent d'investissement 2023	54 573.47 euros
Soit un excédent d'investissement de :	60 373.25 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Affecte le résultat de clôture 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 (Déficit)	- 9 114.22 euros
Affectation complémentaire de réserve 1068	0.00 euros
002 Déficit de fonctionnement reporté	- 9 114.22 euros
001 Résultat d'investissement reporté (Excédent)	60 373.25 euros

Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance

Alexandre FINELLI

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_09-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-09

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHE Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Prix du m3 des eaux usées - assainissement

Monsieur le maire rappelle que la dernière augmentation du prix du m³ d'eau pour l'assainissement a été votée en 2013 avec effet au 1^{er} septembre 2014 avec un tarif de 2,34 euros HT le m³ d'eaux usées.

Monsieur le maire expose que suite aux difficultés de gestion de la station d'épuration et le manque de civisme des administrés, il propose une augmentation de 7% à partir du 1^{er} janvier 2026. Le tarif du m³ d'eaux usées sera à 2.50 euros HT le m³.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** une augmentation de 7% soit le tarif du m3 d'eaux usées à 2.50 euros HT à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait à Gisy Les Nobles,

Le secrétaire


Alexandre FINELLI

Le Maire


Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-BP_2025_ASS-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-10

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Vote du budget primitif 2025 de l'assainissement de Gisy les Nobles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Vote** les propositions nouvelles du budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 135 707.58 euros

Recettes : 135 707.58 euros

Section d'investissement

Dépenses : 167 210.97 euros

Recettes : 167 210.97 euros

- **Délègue** au titre de la fongibilité des crédits, la possibilité au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du 012 charges de personnel) dans la limite de 7,5% pour chacune des 2 sections de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

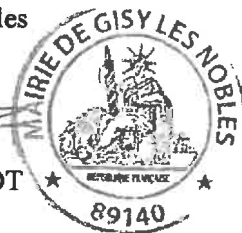
Fait à Gisy les Nobles

Le secrétaire de Séance

Alexandre FINELLI

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_11-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-11

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 12
Contre :
Abstention : 1

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHE Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Devis vidéo protection

Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour installer la vidéo protection dans le but de sécuriser le futur parking, le bâtiment technique, les entrées de la mairie et de l'école ainsi que la place de la mairie.

Ets MARINELLI : 6 170.00 euros HT

Ets HYPERION : 7 329.00 euros HT

BFC SECURITE : 5 990.00 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 abstention :

- **décide** de prendre l'entreprise MARINELLI pour un montant d'achat à 6 170.00 euros HT
- **autorise** le maire à signer le devis correspondant.

Le Secrétaire


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire


Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_12-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-12

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Demande de subventions pour la mise en place de la vidéoprotection

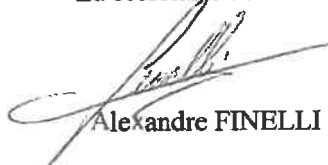
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération afin de procéder aux demandes de subventions aux différentes instances pour la mise en place de la vidéoprotection sur la commune de Gisy Les Nobles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** de procéder aux différentes demandes de subventions,
- **Charge** le maire de toutes les formalités se rapportant à la présente décision.

Fait à Gisy Les Nobles

La secrétaire de Séance


Alexandre FINELLI

Le Maire


Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_13B-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHE Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : Alexandre FINELLI

OBJET : Proposition d'acquisition parcelle ZC 47 et bornage

2025-13

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

Monsieur le Maire expose que la CCYN a le projet de création d'une véloroute dénommée voie verte (V55) dont le but est de constituer, au bord de l'Yonne, sur le chemin de halage, le dernier tronçon reliant l'Île de France à Sens.

La réalisation de cette voie verte nécessite l'acquisition d'une emprise de terrain appartenant à M. LESAGE Michel sur la parcelle cadastrée section ZC 47, lieu-dit « Noyé Pouilleux » située sur le chemin de halage.

Monsieur LESAGE accepte de céder une partie de sa parcelle (environ 100 m²) à la commune de Gisy les Nobles à titre gratuit par le biais d'un acte administratif.

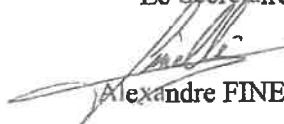
La commune prend à sa charge le bornage du terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** la proposition de M. Lesage à savoir : la prise en charge par la commune du bornage du terrain, ainsi que la cession à titre gratuit d'environ 100 m² de sa parcelle cadastrée ZC 47 située sur le bord du chemin de halage.

- **Autorise** le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition et à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Le Secrétaire


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire


Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-14

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUTT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Convention de mise à disposition d'une machine à peinture avec la commune de Michery

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition proposée par la commune de Michery pour l'utilisation d'une machine à peinture.

Le tarif fixé pour la mise à disposition de la machine est de 30 euros/ jour, les buses et la peinture restent à la charge de la commune louant le matériel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de conventionner la mise à disposition de la machine à peinture de la commune de Michery,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à présente décision.

Le Secrétaire


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy Les Nobles
Le Maire


Patrick BABOUHOT





Mairie de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_15-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-15

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 9
Contre : 4
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Subvention exceptionnelle pour la fête du bois de Pont/Yonne

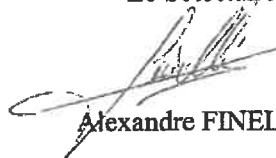
Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la confrérie du bois qui sollicite, afin d'organiser la fête du bois les 6 et 7 septembre, une subvention de 500.00 euros à la commune pour boucler son budget.

Monsieur le maire met au vote l'accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 100 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 4 voix contre et 9 pour :

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 100.00 euros,
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.

Le Secrétaire


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire


Patrick BABOUHOT





2025-16

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_16-DE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GISY LES NOBLES**

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : SDEY- Renouvellement de la convention au service CEP (conseil en Energie Partage)

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de renouveler la convention pour le service CEP (Conseil en Energie Partage) du SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) qui a été délibéré le 25/01/2021.

Il rappelle que le service CEP du SDEY a pour premier objectif d'aider les communes dans le cadre de la transition énergétique (suivie énergétique, rénovation des bâtiments, aide aux projets énergies renouvelables).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** le renouvellement de la convention au service « Conseil en Energie Partagé »
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ces opérations,
- **Désigne** le maire en tant que « référent énergie » de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi d'exécution des missions.

Fait à Gisy Les Nobles,

Le Secrétaire


Alexandre FINELLI

Le Maire


Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_17-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-17

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHE Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Convention Conseil Départemental Mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATESE)

Monsieur le Maire informe que la convention avec le Conseil Départemental concernant l'assistance technique apportée par le SATESE, signée en février 2017 arrive à terme, il est donc nécessaire de renouveler la convention.

Il donne lecture de la convention proposée par le conseil départemental. Cette présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par le département au Maître d'Ouvrage, dans les domaines de l'assainissement, en application de l'article 73 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2007.

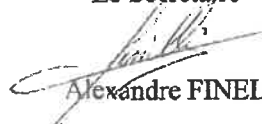
Cette convention est d'une durée de quatre ans à partir de la date de signature avec un forfait annuelle de 0.60 euros par habitant DGF pour l'année 2025 soit 367.20 euros pour 2025, sachant qu'une augmentation annuelle sera basée sur celle du potentiel financier moyen des communes de moins de 5000 habitants, arrondie au centime d'euro inférieur, et s'appliquera l'année suivant la parution de ce potentiel financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de renouveler la convention avec le conseil départemental dans les conditions mentionnées ci-dessus,

- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Le Secrétaire


Alexandre FINELLI

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire


Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_18-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-18

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre :
Abstentions :

Date de convocation
1^{er} avril 2025

Date d'affichage
2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : SDEY – Travaux sur l'ensemble du territoire de la commune de Gisy Les Nobles- Participation financière

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Gisy Les Nobles a délibéré le 3/09/2015 (délibération 201050) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) dans l'Yonne.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les travaux sur le territoire de la commune de Gisy Les Nobles font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M57 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

Monsieur Le Maire propose :

- d'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 16 décembre 2024 délibération N°108/2024),
- de l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les travaux de toute nature sur le territoire de la commune de Gisy Les Nobles lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000.00 euros.

- Vu les délibérations citées ci-dessus,
- Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne en date du 16 décembre 2024 portant règlement financier,
le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :
- **accepte** de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 16 décembre 2024),
- **accepte** de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,
- **accepte** que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- **autorise** M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune de Gisy Les Nobles lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000.00 euros,
- **dit** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget.

Fait à Gisy Les Nobles

Le secrétaire


Alexandre FINELLI

Le Maire


Patrick BABOULOT





Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 089-218901890-20250408-2025_19-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

2025-19

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Absent (s) : 4
Pouvoir (s) : 3
Suffrages exprimés : 13
Pour : 3
Contre : 4
Abstention : 6

Date de convocation

1^{er} avril 2025

Date d'affichage

2 avril 2025

L'an 2025 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Mmes et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre, MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, FLEURY Aliète à NICOLAU Sylvie.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : FINELLI Alexandre

OBJET : Championnat de France de voltige septembre 2025
Aérodrome

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un courrier de M GUILLARD, Président des usagers de l'aérodrome afin d'expliquer aux membres du conseil municipal le contenu du championnat de France de voltige prévu du 1^{er} au 5 septembre 2025.

Suite à l'entrevue entre le Maire, les adjoints et les responsables de ces différentes manifestations, dans la mesure où il y en a déjà un stage de voltige au mois de mai et que les nuisances sonores créées par ce type d'événements sont très importantes, il a été convenu que le conseil municipal émettrait son avis,

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 4 voix contre, 6 abstentions et 3 voix pour:

- **Emet** un avis défavorable à l'organisation du championnat de France de voltige du mois de septembre.
- **Charge** le Maire de le communiquer au Président de la CCYN.

Fait à Gisy les Nobles

Le Secrétaire


Alexandre FINELLI

Le Maire


Patrick BABOUHOT

